



N° 413-2016/BAPS/DC/

Date du : 26/02/2016

Rapport de présentation

OBJET : délibération fixant les redevances d'occupation du château Hagen

PJ : un projet de délibération

Dans le cadre de la mise à disposition du château Hagen, dont les conditions générales sont fixées par la délibération n° 6-2016/APS du 1^{er} avril 2016 *fixant les modalités de mise à disposition du château Hagen à des tiers*, le Bureau a été habilité par l'assemblée de province à en fixer les redevances d'occupation.

Il est ainsi proposé de définir la tarification suivante :

	Jardin	Jardin + Château
Journée : du lundi au vendredi (08h00 à 18h00)	160 000 XPF	260 000 XPF
Journée : week-end et jours fériés (08h00 à 18h00)	200 000 XPF	300 000 XPF
Soirée : du lundi au vendredi (18h00 à 22h00)	260 000 XPF	360 000 XPF
Soirée : week-end et jours fériés (18h00 à 22h00)	280 000 XPF	380 000 XPF

Une exonération totale ou partielle de paiement de ces redevances est proposée de façon à pouvoir répondre à des demandes de mise à disposition relevant de l'intérêt général.

Tel est l'objet de la délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.